

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé de VANSSAY de BLAVOUS, Maire et en présence de Madame Mauranne Trébillac.

Étaient présents :

Hervé de VANSSAY de BLAVOUS, Jacky VENGEONS , Jeannine LECHEVALLIER, Roland MARESCQ, Guylaine LEBEURY, Antoine LEGOUBEY, Paulette BERTHOU, Patrick LAIR, Anne LE GRAND, Jérôme HUMBEY, Sylvie LEDANOIS, Alexandra LORET, David OLLIVIER, Arnaud DUTOT, Thierry CHATEAU, Guirlène LETANG, Fleur HELLEU, Edouard de PIERREPONT, Patrick GROSS, Agnès OSIG-VALÈRE, Ludovic LECONTE, Stéphanie MAUBÉ.

Était excusée avec procuration : **Adeline CORNIÈRE procuration à Alexandra LORET**

Edouard de PIERREPONT est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

CM260413D01	Débat d'orientation budgétaire 2026
CM260413D02	Budget général : affectation du résultat de fonctionnement 2025
CM260413D03	Budget Loueur de locaux : affectation du résultat de fonctionnement 2025
CM260413D04	Budget assainissement : affectation du résultat de fonctionnement 2025
CM260413D05	Etude diagnostique assainissement ; avenant n° 1
CM260413D06	Motion de censure proposée par le SDEM 50 relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz »
CM260413D07	Modification de commissions et comités communaux
CM260413D08	Foire Sainte Opportune : décisions administratives
CM260413D09	Validation de la convention de partenariat pour la médiathèque
CM260413D10	Demande d'acquisition dans les lotissements communaux

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

CM260413D01 - Débat d'orientation budgétaire

- Présentation de la valorisation financière et fiscale simplifiée de l'exercice 2025 par Madame Mauranne TRÉBILLAC, conseillère DGFIP auprès des décideurs locaux.
- Présentation au Conseil Municipal des grands principes budgétaires et de l'organisation d'un budget. Présentation des chapitres de dépenses et de recettes et des opérations d'investissement en cours. Conformément aux dispositions légales les projets de budgets vont être adressés dans les délais impartis au Conseil Municipal en prévision d'un vote le 27 avril prochain.

CM260413D02 - Budget général - Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les résultats du Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 du budget général fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2025 de : **2 499 314,60 €**
- Un déficit d'investissement cumulé au 31.12.2025 de : **- 8 843,12 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	874 061,04 €
Résultats antérieurs reportés	1 625 253,56 €
Résultat à affecter	2 499 314,60 €
Solde d'exécution d'investissement exercice 2025	312 812,53 €
Résultats antérieurs reportés	71 735,12 €
Solde des restes à réaliser 2025	- 393 390,77 €
Besoin de financement	8 843.12 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R 1068 en investissement	8 843.12 €
2) report en fonctionnement R 002	2 490 471,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, l'affectation des résultats de fonctionnement 2025 proposée pour le budget général 2026.

CM260413D03 - Budget Loueur de locaux – Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les résultats du Compte Financier Unique du budget loueur de locaux, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé au 31.12.2025 de :	179 013.09 €
- Un déficit d'investissement cumulé au 31.12.2025 de :	18 390.27 €
- Un déficit des restes à réaliser	- 133 959.65 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	14 330.51 €
Résultats antérieurs de l'exercice	164.682.58 €
Résultat à affecter	179 013.09€
Solde d'exécution d'investissement 2025	- 18 390.27 €
Solde des restes à réaliser 2025	- 133 959.65 €
Besoin de financement	152 349.92 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R 1068 en investissement	152 349.92 €
2) report en fonctionnement R 002	26 663.17 €
3) report d'investissement D 001	18 390.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, l'affectation des résultats de fonctionnement 2025 proposée pour le budget Loueur de locaux 2026.

CM260413D04 - Budget assainissement - Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les résultats du Compte Financier Unique du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé au 31.12.2025 de :	376 557.59 €
- Un excédent d'investissement cumulé au 31.12.2025 de :	68 033.78 €
- Un déficit des restes à réaliser	- 69 015.93 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	- 55 565.41 €
Résultats antérieurs de l'exercice	432.123.00 €
Résultat à affecter	376 557.59 €
Solde d'exécution d'investissement 2025	68 033.78 €
Solde des restes à réaliser 2025	- 69 015.93 €
Besoin de financement	982.15 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R 1068 en investissement	982.15 €
2) report en fonctionnement R 002	375 575.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, l'affectation des résultats de fonctionnement 2025 proposée pour le budget assainissement 2026.

CM260413D05 – Etude diagnostique assainissement : avenant n° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de réunion en date du 10 mars 2026 il a validé le devis établi par SOGETI pour l'élaboration d'un plan du réseau pluvial et a sollicité un financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Depuis il s'avère qu'il sera compliqué d'obtenir un financement pour uniquement cette prestation. Parallèlement le Bureau d'Etude SOGETI nous a fait part de la possibilité de réduire certaines prestations.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal :

- D'intégrer la prestation d'un montant de 13 390.00 € HT relative à l'élaboration du plan du réseau pluvial au marché pour l'étude diagnostique sous la forme d'un avenant,
- Préciser que cet avenant n° 1 intégrera également une réduction du nombre de contrôles de branchements et du nombre d'étude de mise en conformité
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260413D06 – Motion relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-31 et L5711-4 ;
VU le courrier de monsieur le Premier Ministre aux présidentes et présidents des conseils départementaux en date du 24 novembre 2025 dans lequel il affirme vouloir confier aux départements le rôle de « chef de file des réseaux de proximité (eau, numérique, distribution de gaz et d'électricité) et renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « *dans le respect des autres strates de collectivités, bloc communal et régions* ».

VU le projet de loi de clarification des compétences et de proximité de l'action locale, susceptible de comporter des dispositions visant à renforcer l'implication du département dans l'organisation des réseaux de proximité, notamment ceux de distribution d'électricité et de gaz ;

VU la motion approuvée le 11 décembre 2025 par les membres de la FNCCR réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial : le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité ;

CONSIDERANT qu'hormis les deux départements habilités à exercer à titre dérogatoire la compétence d'Autorité Organisatrice de Distribution publique d'Electricité (AODE) sur leur territoire (Loiret et Sarthe), seules les AODE communales, intercommunales et syndicales sont signataires des contrats de concession avec Enedis et GRDF ;

CONSIDERANT que si la compétence d'AODE est transférée aux départements, ce transfert risque d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs via le TURPE afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants ;

CONSIDERANT que les syndicats départementaux d'énergies jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, leur absence dans certains territoires se traduit généralement par un retard par rapport aux objectifs fixés dans ce domaine (rapport de chambre Régionale des Comptes) ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à :

- Décider d'approuver la motion proposée par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) annexée à la présente délibération, réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette motion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260413D07 – Modification de la composition de comités et commissions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la composition des commissions et comités suivants :

Commission communale Logement

- Ajout de Madame Agnès VALERE

Proposition de modification du nom et de la composition des comités consultatifs Qualité de vie – culture et Vie associative – Culture qui avaient les mêmes membres et deviennent :

Comité consultatif vie Culturelle :

- Animé par **Monsieur Thierry CHATEAU**
- Composition :
 - o ***Guylène LEBEURY***
 - o ***Alexandra LORET***
 - o ***Jérôme HUMBEY***
 - o ***Anne LE GRAND***
 - o ***Sylvie LEDANOIS***
 - o ***Stéphanie MAUBÉ***
 - o ***Mélanie DURAND***

Comité consultatif vie associative

- Animé par **Monsieur Thierry CHATEAU**
- Composition :
 - o ***Guylène LEBEURY***
 - o ***Adeline CORNIERE***
 - o ***Alexandra LORET***
 - o ***Jérôme HUMBEY***
 - o ***Anne LE GRAND***
 - o ***Sylvie LEDANOIS***
 - o ***Mélanie DURAND***

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider les modifications présentées pour les commission et comités municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260413D08 - Foire Sainte Opportune 2026 - Décisions administratives

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'organisation de la foire Sainte Opportune, qui aura lieu le dimanche 3 mai 2026, nécessite des décisions de principe.

Il énumère les décisions :

Rémunération des intervenants extérieurs :

Il est proposé de rémunérer les intervenants extérieurs sur la base des taux horaires suivants :

- Préposés aux toilettes, horaire de 8 heures à 19 heures, sur la base horaire de 16.34 € brut.

Un état récapitulatif fera apparaître le nom et le montant alloué à chaque bénéficiaire.

Heures supplémentaires du personnel communal :

Comme chaque année, le personnel communal effectue des heures supplémentaires afin d'assurer la préparation et le bon déroulement de la foire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder au règlement des heures supplémentaires selon les règles statutaires en vigueur.

Un état récapitulatif mentionnera le nom et le montant versé à chaque agent concerné.

Indemnité d'astreinte :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une permanence au domicile puisse être demandée à des agents du service technique de la Commune, pour répondre aux éventuelles nécessités dans le cadre du déroulement de la foire Sainte Opportune.

Cette astreinte est compensée par une indemnité fixée dans les conditions suivantes selon les horaires de permanence réalisés au domicile.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le recours aux astreintes d'exploitation au taux en vigueur applicable, pour la préparation et le déroulement de la foire Sainte Opportune ;
- Constater que cette indemnité peut se cumuler avec l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires calculée en fonction des heures effectuées.

Indemnité repas

Il est proposé d'accorder une indemnité repas de 12 € aux agents qui travaillent plus d'une demi-journée sur la foire.

Dispositif préventif de secours :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Croix Rouge, d'un montant de 292.45 TTC, pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours, de 14h00 à 19h00 sur le champ de foire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Confier à la Croix Rouge le dispositif préventif de secours des visiteurs de 14h00 à 19h00 pendant la foire Sainte Opportune 2026, pour un montant de 292.45 TTC ;
- Constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Gardiennage :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'un montant de 2 148.72 € TTC établi par FLP SECURITE conformément au marché 2025, et relatif au gardiennage de la foire Sainte-Opportune qui se déroulera le dimanche 3 mai 2026.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Confier à l'entreprise SAS FLP SECURITE le gardiennage de la foire Sainte Opportune pour un montant de 2 148.72 € TTC ;
- Constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Nettoyage du champ de foire

Un premier devis est parvenu en mairie d'un montant de 960.00 € pour la mise à disposition de 3 ou 4 agents pendant 8 heures. Ceci étant supérieur aux besoins de nettoyage un nouveau devis a été demandé pour une prestation de 2 agents un après-midi soit 8 h en totalité.

Le président de l'association STEVE a fait savoir que la réduction de la prestation demandée est difficile à intégrer dans le planning des agents et qu'il ne donnait pas suite à la demande. Le nettoyage sera assuré par les équipes techniques communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260413D09 - Convention de partenariat entre la Médiathèque de LESSAY et la Bibliothèque Départementale de la Manche

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention de fonctionnement avec la Bibliothèque Départementale de la Manche.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le projet de convention établie pour cinq ans avec le Conseil Départemental tel que présenté ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Questions orales et informations :

Déclarations d'intention d'aliéner :

✓ **DIA 0502672600012...**

Terrain bâti cadastré section .H 3-791-789 d'une contenance de 484 m²

Situé : 3 place de Verdun

Prix de vente fixé à 167 000 €,

Vendeurs : Monsieur Didier HACHE et Madame Jocelyne SANSON

Acquéreur : SCI des Mésanges – M. Damien LEONARD

✓ **DIA 0502672600013**

Terrain bâti cadastré section .AE d'une contenance de ...560 m²

Situé : Rue du Ferrage

Prix de vente fixé à .70 000. €,

Vendeur : SANELIN

Acquéreur : Monsieur Maël LORET.

Informations :

✓ **Boulangers :**

Monsieur et Madame Frédéric ont reçu le 3^{ème} prix de la meilleure baguette de la Manche.

A cette occasion le président de la Chambre des Métiers et le président du Syndicat des boulangers ont confirmé leur participation à la prochaine foire Sainte Croix.

✓ **Organisation de la Fête Saint Ortaire :**

Comme habituellement le lundi de pentecôte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 13.04.2026

N° délibération	Objet de la délibération	Décision
CM260413D01	Débat d'orientation budgétaire 2026	approuvée
CM260413D02	Budget général : affectation du résultat de fonctionnement 2025	approuvée
CM260413D03	Budget Loueur de locaux : affectation du résultat de fonctionnement 2025	approuvée
CM260413D04	Budget assainissement : affectation du résultat de fonctionnement 2025	approuvée
CM260413D05	Etude diagnostique assainissement ; avenant n° 1	approuvée
CM260413D06	Motion de censure proposée par le SDEM 50 relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz »	approuvée
CM260413D07	Modification de commissions et comités communaux	approuvée
CM260413D08	Foire Sainte Opportune : décisions administratives	approuvée
CM260413D09	Validation de la convention de partenariat pour la médiathèque	approuvée
CM260413D10	Demande d'acquisition dans les lotissements communaux	Ajournée

Le secrétaire de séance
Edouard de PIERREPONT

Le Maire
Hervé de VANSSAY de BLAVOUS